

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CENTRE COMMUNAL  
D'ACTION SOCIALE DE LOUDUN  
\*\*\*

SEANCE DU 8 JUILLET 2024

Date de la convocation  
02.07.2024

Nombre de conseillers  
En exercice 17  
Présents 14  
Votants 15

L'an deux mille vingt quatre,  
le huit juillet,  
à 19 H 00, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action  
Sociale,  
s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de  
Mme Laurence MOUSSEAU, Vice-Présidente.

ETAIENT PRESENTS :

Mme MOUSSEAU, M. DOUX, Mme ENON, Mme MAUBERGER, M. GANDIER, Mme PINEAU, M. TOURAINE, M. FORTIN,  
M. LAMBERT, Mme MIRAUULT, Mme ETOURNEUX, Mme VAY, Mme POUZIN, Mme BOURGERIE.

EXCUSES :

M. DAZAS, Mme LIEBOT.  
*Pouvoir de Mme Stéphanie LIEBOT à Jean-Louis DOUX*

ABSENTE :

Mme VAUCELLE.

**OBJET DE LA DELIBERATION :**

**Habitat Jeunes : Tarifs au 1<sup>er</sup> juillet 2024 pour la co-location des étudiants au 12  
allée des Lilas**

**Madame la Vice-Présidente donne lecture du rapport suivant :**

Proposition de tarifs mensuels du 1<sup>er</sup> juillet 2024 au 30 Juin 2025 :

☞ Avec répercussion de la régularisation des charges 2023 adressée le  
21/06/2024 par Habitat de la Vienne

Logement T4	2022	2023	2024	Augmentation En €	Augmentation En %
Loyer habitat de la Vienne	349.33 €	361,90 €	374,56 €	12.57 €	
Charges Habitat de la Vienne	220.49 €	235.74 €	240,09 €	4.35 €	
<b>TOTAL Redevance Habitat de la Vienne</b>	<b>569.82 €</b>	<b>597,64</b>	<b>614,65 €</b>	<b>17.01 €</b>	<b>2,77 %</b>
Charges CCAS ( <u>dont EDF,</u> assurance, entretien, mobilier...)	133.00 €	133,00 €	150,00 €	17 €	11.23 %
Régularisation charges Habitat pour 2023 (514,96 €)			42,91 €		
<b>Redevance totale pour le logement</b>	<b>702.82 €</b>	<b>730.64 €</b>	<b>807,56 €</b>	<b>76,92 €</b>	
<b>Redevance par étudiant</b>	<b>234.27 €</b>	<b>243.54 €</b>	<b>269,18 €</b>	<b>25,64 €</b>	<b>9,52 %</b>

.../...

Accusé de réception de la Sous-Préfecture

Acte rendu exécutoire après transmission  
en Sous-Préfecture le : ...2.4. JUIL. 2024...

Publié le : ...2.4. JUIL. 2024.....

Notifié le : .....

Après examen, les membres du Conseil d'Administration du CCAS, à l'unanimité, émettent un avis favorable sur la proposition avec application de la régularisation des charges et autorisent Monsieur le Président ou sa représentante à signer les documents s'y rapportant.

Pour extrait conforme,  
La Vice-Présidente,  
Laurence MOUSSEAU

